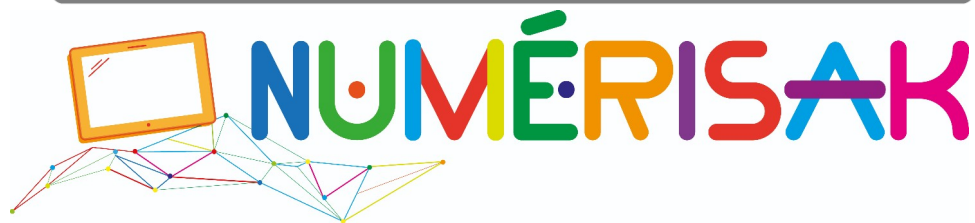


CARTABLE



- **Bon Numérisak**
- **Aide Internet**
- **Aide Consommables**
- **Cont@cter**



Présentation :



Le Cartable Numérisak est un dispositif Régional en faveur des lycéens.

Cette initiative volontaire de la collectivité, contribue à :

- réduire la fracture numérique
- favoriser l'accès aux technologies de l'information et de la communication

Sans condition de ressources est délivré aux :

- Lycéens scolarisés en classe de seconde des filières générales, technologiques et professionnelles des lycées publics et privés, dans les Maisons Familiales et Rurales ainsi qu'à l'École d'Apprentissage Maritime ;
- Élèves poursuivant depuis La Réunion les enseignements à distance auprès du CNED, relatifs aux classes éligibles susvisées.

Équipement Informatique



Le Cartable Numérisak se matérialise par une aide d'un montant forfaitaire de 350 € allouée sous la forme d'un bon aux élèves éligibles qui en font la demande.

Le « Bon NUMERISAK » est individuel et fait l'objet d'une attribution unique par élève.

Il est destiné à l'acquisition d'un PC convertible en tablette 360° auprès d'un réseau de revendeurs informatiques agréés et conventionnés par la collectivité

Distribution

- A- Le formulaire est à télécharger, à remplir et signer pour la demande de l'ordinateur portable
 - Dans le cas d'impossibilité d'imprimer le formulaire, il sera à disposition auprès de l'animateur
- B- Un SMS/appel de convocation sera envoyé, indiquant quand et où pour le retirer. (salles, bureau de l'animateur).
 - Dans le cas d'indisponibilité, un report de la date demandée est possible, ou une procuration pour le retrait du bon.
- C- La distribution s'effectuera dans l'établissement, aux heures et jours de l'emploi du temps de l'animateur dans le lycée

- D- Se présenter avec les documents requis* pour le retrait du bon
 - le représentant légal doit se présenter avec sa pièce d'identité
 - En cas de procuration, une photocopie des pièces d'identité est exigée pour le retrait du bon.
 - Seul des personnes Majeures sont autorisées à le retirer
 - Une pièce d'identité où livret de famille de l'élève sera demandé auprès des revendeurs pour vérifier Noms, Prénoms et date de naissance.

* Ne sont pas recevables, tous documents flous, où présentés sur smartphone

Liens et documentations en ligne :



Plannings

- Du 21/08/23 au 01/09/23



Interventions

- Fiche demandes



Formulaire



Procuration



CARTABLE NUMÉRIQUE « NUMÉRISAK »
 ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024
FORMULAIRE DE DEMANDE POUR

5 EN PC CONVERTIBLE 360
Public : élève inscrit au lycée en classe de seconde, titulaire d'un contrat de CIP ou de Bac. Pro

ÉLÈVE		REPRÉSENTANT LÉGAL	
Nom :	Prénom(s) :	Nom :	Prénom(s) :
<small>(dans l'ordre de l'état civil)</small>		<small>(dans l'ordre de l'état civil)</small>	
Date de naissance :	Sexe : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> Autre	Adresse :	
Lieu de naissance :			
Classe :		Code Postal : 974... Ville :	
Établissement :		Tel : GSM :	
		Courriel :	

Le représentant légal et/ou titulaire devra être présent et accepter toutes les formalités relatives au NUMÉRISAK, y compris lors de la livraison de l'équipement informatique. En cas d'empêchement une procuration doit être déposée.

Pièces à Joindre : le présent formulaire dûment complété et signé

« ADRESSE CONSOLIDÉE EN LIGNE »
Public : élève inscrit au lycée en classe de seconde, titulaire d'un contrat de CIP ou de Bac. Pro inscrit au service de la boutique de la Région Réunion. 1^{er} et 2^{ème} trimestre de l'année scolaire 2023-2024

Nom	Prénom(s)	Date de naissance	Classe	Établissement

Pièces à Joindre : Notification de bourse de revenu 3 ou de revenu à l'année scolaire 2022-2023, justificatif de domicile de moins de 3 mois, certificat de scolarité ou attestation de titulaires pour l'année scolaire en cours, copie de la pièce d'identité du représentant légal ou de l'élève et copie de contrat d'abonnement soutenu ou dernière facture acquittée ainsi que le RIB du représentant légal ou de l'élève, si majeur.

* Liens et liens correspondants.
 Les conditions générales d'utilisation (CGU) du NUMÉRISAK EQUIPEMENT INFORMATIQUE que doit signer le représentant légal est disponible sur le site : www.numérisak.re

Date : _____

Signature de l'élève : _____ Signature du représentant légal : _____
(précédée de la mention « lu et approuvé ») (précédée de la mention « lu et approuvé »)

J'accepte de recevoir les informations liées aux dispositifs d'aide, aux actualités et aux événements de la Région Réunion

Ce formulaire doit être remis au lycée avec les pièces demandées lors de la titrisation.

Pour tout renseignement contacter :
 * Par courrier postal à l'adresse suivante : Monsieur le Directeur de l'Éducation et de la Vie Lycéenne – Hôtel de Région Pierre LAGORRIE – Avenue René Cassin Modif. – BP 47100 – 97801 Saint-Denis Cedex 9
 * Par voie électronique à : NUMERISAK@region.re

Le Région Réunion est agréé de l'État de la République de France par un arrêté en date du 10 septembre 2019. NUMÉRISAK est un service au service des établissements de la Région Réunion. NUMÉRISAK est un service au service des établissements de la Région Réunion. NUMÉRISAK est un service au service des établissements de la Région Réunion. NUMÉRISAK est un service au service des établissements de la Région Réunion.

Les données recueillies dans le cadre de la présente procédure sont destinées à être traitées par le Directeur de l'Éducation, de la Formation Professionnelle et de la Vie Lycéenne de la Région Réunion. Les données recueillies sont destinées à être traitées par le Directeur de l'Éducation, de la Formation Professionnelle et de la Vie Lycéenne de la Région Réunion. Les données recueillies sont destinées à être traitées par le Directeur de l'Éducation, de la Formation Professionnelle et de la Vie Lycéenne de la Région Réunion. Les données recueillies sont destinées à être traitées par le Directeur de l'Éducation, de la Formation Professionnelle et de la Vie Lycéenne de la Région Réunion.



Année 2023-2024

PROCURATION

Cette procuration doit être utilisée obligatoirement si le représentant légal figurant sur le formulaire de demande de bon POP ne peut se présenter personnellement chez un revendeur pour récupérer l'équipement informatique subventionné par la REGION REUNION.

Je soussigné(e) _____

Représentant légal de l'enfant _____

Donne procuration à _____

M. - Mme (s) _____

Pour me représenter et accomplir en mon nom et pour le compte de l'enfant susnommé toutes formalités auprès du revendeur POP et notamment récupérer l'équipement informatique subventionné par la REGION REUNION.

Fait à _____ le _____

Signature _____

Ce document doit être obligatoirement accompagné des documents suivants :
 - photocopie de la pièce d'identité du représentant légal mentionné sur le bon
 - photocopie de la pièce d'identité de la personne bénéficiaire de la procuration

(1) Rayer les mentions inutiles

Aide Internet

C'est une participation aux dépenses à la connexion Internet

CONNEXION INTERNET SOLIDAIRE (sous conditions de ressources)

Famille de lycéens entrant en seconde ou en 1ère année de CAP ou BAC PRO

- Famille de lycéen(s) boursiers scolarisés pour l'année scolaire 2023-2024 en classe de seconde ou de 1ère année de CAP ou Bac professionnel et ayant justifié d'une bourse de niveau 3 en classe de 3^{ème} pour l'année scolaire 2022-2023

Famille ayant déjà bénéficié de l'aide régionale

- Famille de lycéen(s) boursiers scolarisés pour l'année scolaire 2023-2024 en classe de première ou de terminale et ayant justifié d'une bourse de niveau 6 pour l'année scolaire 2022-2023

Élèves poursuivant depuis La Réunion les enseignements à distance relevant des deux situations susvisées

*AIDE A UNE CONNEXION INTERNET

Public éligible : élève entrant au lycée en classe de seconde, élève de 1ère année de CAP ou de Bac Pro ayant un statut de boursier de niveau 3 en classe de 3^{ème} et élèves, boursiers de niveau 6, ayant bénéficié de l'aide régionale pour l'année scolaire 2022-2023

1 Frère(s) et sœur(s) lycéen(s) scolarisés en 2023-2024

Nom	Prénom(s)	Date de naissance	Classe	Établissement

Pièces à fournir : Notification de bourse de niveau 3 ou de niveau 6 (année scolaire 2022-2023), justificatif de domicile de moins de 3 mois, certificat de scolarité ou attestation de télé-inscription pour l'année scolaire en cours, copie de la pièce d'identité du représentant légal ou de l'élève si majeur, copie du contrat d'abonnement souscrit ou dernière facture acquittée ainsi que le RIB du représentant légal ou de l'élève, si majeur



Conditions et documents à fournir

Participation mensuelle de 20 €
plafonnée à 240 € par an

Un montant maximal de 60 € sera versée trimestriellement.

- L'attribution ou reconduction de l'aide à une connexion internet concerne les familles dont la notification de bourse de l'élève est de **niveau 3** pour l'année scolaire au collège **2022-2023** ou de **niveau 6** pour l'année scolaire au lycée **2022-2023**
- Les pièces suivantes sont à fournir :
 - 1- Le certificat de scolarité ou attestation d'inscription pour l'année scolaire **2023-2024**
 - 2- La notification de bourse (niveau 3 ou 6)
 - 3- Une copie du contrat d'abonnement souscrit (- de **1 an**) où dernière facture acquittée (- de **3 mois**)
 - 4- Un justificatif de domicile (Eau, Electricité... de - de **3 mois**)
 - 5- Copie de la pièce d'identité du représentant légal
 - 6- RIB du représentant légal ou de l'élève, si majeur

A noter :

- La demande d'aide doit être cochée sur le formulaire (**X**)
- Renseigner seulement les frère(s) et sœur(s) scolarisés dans un autre lycée pour l'année scolaire 2023-2024 (**1**)
- Une facture de votre opérateur, vous sera demandée tout les trimestres pour justifier la mise à jour et continuité de son aide.

Aide aux consommables

**C'est une aide d'un montant forfaitaire de 50 €
Pour l'acquisition de consommables des sections
professionnelles et technologiques**

- Cette aide est allouée par la Région Réunion aux familles pour les accompagner dans les frais liés à l'achat de consommables spécifiques:
 - cahiers pédagogique,
 - fiches détachables
 - pochettes d'exercices
- L'aide est délivrée, sans conditions de ressources aux lycéens de la seconde à la terminale des sections professionnelles et technologiques
- Le paiement de l'aide sera effectué directement sur le compte bancaire du représentant légal ou de l'enfant majeur après réception de l'ensemble des pièces demandées :
 - 1- CERTIFICAT DE SCOLARITÉ OU ATTESTATION D'INSCRIPTION POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024
 - 2- JUSTIFICATIF D'ACHAT DE CONSOMMABLES SPÉCIFIQUES
 - 3- RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (IBAN) DU REPRÉSENTANT LÉGAL OU DE L'ÉLÈVE, SI MAJEUR

Date limite de dépôt de dossier le 31/03/2024



Liens et documentations en ligne :



Formulaire



Formulaire d'aide à l'acquisition de consommables pour les lycéens des sections professionnelles et technologiques – année scolaire 2023-2024

La Présidente de La Région Réunion, HUGUETTE BELLO

a le plaisir de vous accorder une aide d'une valeur maximale de 50 € pour l'achat de consommables spécifiques (cahiers pédagogiques, fiches détachables ou pochettes d'exercices) auprès des librairies ou d'autres fournisseurs.

Ce formulaire dûment rempli est à retourner auprès des services de la région accompagné des pièces demandées.

ÉLÈVE	REPRÉSENTANT LÉGAL
NOM	NOM
PRÉNOM(S)	PRÉNOM(S)
NÉ(E) LE	ADRESSE
A	CP
	VILLE
LYCÉE	TÉL OU GSM
CLASSE	MAIL

SIGNATURE OBLIGATOIRE
DU REPRÉSENTANT LÉGAL OU DE L'ÉLÈVE, SI MAJEUR
(PRÉCÉDÉE DE LA MENTION « LU ET APPROUVÉ »)

Contacts

Où se renseigner ?



- Sur le site de la Région Réunion



Dispositif Numérisak



Portail des démarches



-auprès de l'Animateur



Emploi du temps



- À la Direction de l'Éducation de la Région

Annexe du CPOI - Saint-Pierre : Guichet Jeunes : 65 rue du Père Lafosse
97410 Saint-Pierre (Campus à proximité du rond point des casernes)



Liens et documentations en ligne :



Formulaire

NUMÉRISAK



Formulaire

Consommables



Procuration



Revendeurs

- Fiche S.A.V

